

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, et le jeudi 12 juin à dix huit heures trente ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Anne Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Caroline CHOCHOIS, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Lionel FUMAT, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Anik VINAY SOUCHIERE, Thémis SOUCHIERE
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Mathieu BOUTIERE à Anne Caroline MAZALOUBAUD, Claudine FARAVEL à Céline DRUT, Eric UGHETTO à Michel MEFFRE,
Absent(es) :	Frédéric HAUT

Madame Céline DRUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025_33

FONDS DE CONCOURS ANNUEL 2025 COVE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier en date du 16 mai 2025, concernant l'enveloppe totale allouée à notre commune sous forme de fonds de concours, celui-ci s'élève à 44 170 €

Le tableau ci-après présente le détail des dépenses inscrites au budget 2025, auxquelles serait affecté ce fonds de concours. Les recettes correspondantes figurent dans ce même tableau, et permettent de vérifier la contrainte règlementaire suivante « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » (Article L 5216-5 du C.G.C.T.).

Il vous est donc proposé d'approuver le versement par la CoVe à la commune de Gigondas d'un fonds de concours d'un montant de 44 170 € pour l'année 2025, et d'affecter ce fonds conformément au tableau ci-dessous.

DEPENSES INVESTISSEMENT

Matériels investissement

2175731 Matériels Techniques 50 000.00 €

Installation techniques

21721 Installations Techniques 100 000.00 €

S/total Fonds de concours CoVe sur opérations d'investissement 150 000.00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT

615232 Entretien réparations réseaux 3 000.00 €

615221 Entretien bâtiments publics 50 100.00 €

615231 Espaces Verts aménagement parking 40 000.00 €

S/total Fonds de concours CoVe sur opérations de fonctionnement 93 100 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250612-D2025_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025

Publication : 16/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Total dépenses investissement et fonctionnement 243 100 €

Fonds de concours CoVe 44 170 €

Financement à la charge de la commune 198 930 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

CONSIDERANT Les modalités de financement fixées en 2025, par la CoVe à travers le versement d'un fonds de concours.

APPROUVE Les affectations de dépenses et recettes déterminées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de dépenses de 243 100 €, et un fonds de concours de la CoVe fixé à 44 170 €, au titre de l'année 2025.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Céline DRUT



Le Maire,
Michel MEFFRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250612-D2025_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025

Publication : 16/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



compter de la date de sa publication ou de sa notification.